

Le challenge du Bassin Annonéen est l'émanation, de 5 associations du bassin annonéens, organisatrices de course à pied hors stade.

Le Challenge du Bassin Annonéen est ouvert à toute personne, conformément à la réglementation en vigueur. Présentation d'une licence sportive FFA ou remise d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (article 6, loi du 23 mars 1999 relatif à la protection de la santé des sportifs).

Article 1 :

Les courses concernées sont les suivantes chronologiquement :

BOULIEU TRAIL à Boulieu les Annonay (07) - 21 et 12 km - 03/10/2015 - organisation Boulieu Trail
Galop avec les loups à Peaugres (07) - 11 km - 11/11/2015 - organisation Courir à Peaugres
Course du sentier botanique à St Clair (07) - 12 km et 23 km - 22/11/2015 - organisation Annonay Triathlon
Corrida de la Deume à Annonay (07) - 10 km - 13/12/2015 - organisation Annonay Jogging Club
Foulée du St Joseph à St Désirat (07) - 10 km - 27/02/2016 - organisation Annonay Jogging Club
Trail du Suc des vents à Saint Alban D'ay (07) - 12 km et 23 km - 12/06/2016 - organisation le sou des écoles

Article 2 :

Seuls figureront au classement final les athlètes ayant été classés au moins 4 fois sur les 6 épreuves concernées .

Article 3

Pour chaque course, un total de 600 points est distribué .

Chaque coureur se verra attribué un nombre de points correspondant à sa place au classement général ex:
(1er = 600 pts, 2ème = 599 pts , 3ème = 598 pts , etc.) .

Sauf pour boulieu trail , le sentier botanique et le Suc des vents :

Pour le long, un total de 450 points est distribué .

Chaque coureur se verra attribué un nombre de points correspondant à sa place au classement général ex:
(1er = 450 pts, 2ème = 449 pts , 3ème = 448 pts , etc.) .

Et pour le court, un total de 450 points est distribué .

Chaque coureur se verra attribué un nombre de points correspondant à sa place au classement général ex:
(1er = 450 pts, 2ème = 449 pts , 3ème = 448 pts , etc.) .

A l'issue des 6 courses, le coureur ayant le plus de points sera déclaré vainqueur du challenge.

En cas d'égalité de points,
l'athlètes ayant le plus de participations.
le temps cumulé des courses .

Article 4 :

Les vainqueurs se verront attribuer le Trophée Eugène Vacher (1 trophée Homme, 1 trophée Femme)
En hommage et en mémoire de ce coureur à pieds très connu et habitué des courses de la région.
Ce licencié d'Annonay Jogging Club est décédé lors de la course cycliste l'Ardéchoise en juin 2010.

Article 5 :

Les récompenses du challenge sont établies de la façon suivante :

Récompenses aux 5 premiers hommes et aux 5 premières femmes en bons d'achat chez INTERSPORT DAVEZIEUX.